

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 19.11.2025

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**

- **Date de création** 26.01.2011

- **Nom du produit:** dicitrato de triplomb

- **Code du produit:** 4573

- **No CAS:**

512-26-5

- **Numéro CE:**

208-141-1

- **Numéro index:**

082-001-00-6

- **Numéro d'enregistrement**

Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, ou le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement.

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation**

Chimiques pour la recherche, le développement, la fabrication, produit chimique de laboratoire pour analyse.

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

Biosolve Chimie

20 Rue Roger Husson, 57260 Dieuze, France

Tel: +33 3 878 675 80/81/82/83/84/85

Email: info@biosolvechimie.com

Biosolve B.V.

Leenderweg 78, 5555 CE Valkenswaard, the Netherlands.

Tel: +31-(0)40-2071300

Fax: +31-(0)40-2048537

Email: info@biosolve-chemicals.com

- **Service chargé des renseignements:** Département de la sécurité du produit.

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Liste de contact des organismes désignés pour obtenir des informations relatives à l'intervention sanitaire d'urgence, conformément à l'art. 45(1) Règl. (CE) n° 1272/2008.

Voir sur <https://poisoncentres.echa.europa.eu/appointed-bodies>

Service d'assistance : <http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>.

Pour plus d'informations, voir la section 16.

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 19.11.2025

Nom du produit: dicitrate de triplomb

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

(suite de la page 1)

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Repr. 1A H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très毒ique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 H410 Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08 GHS09

- Mention d'avertissement Danger

- Mentions de danger

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 19.11.2025

Nom du produit: dicitrato de triplomb

(suite de la page 2)

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

- EUH201 Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par des enfants.

Réserve aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

No CAS Désignation

CAS: 512-26-5 dicitrato de triplomb

Code(s) d'identification

Numéro CE: 208-141-1

Numéro index: 082-001-00-6

Limites de concentration spécifiques

Repr. 2; H361f: C ≥ 2,5 %

STOT RE 2; H373: C ≥ 0,5 %

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion:

Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 19.11.2025

Nom du produit: dicitrate de triplomb

(suite de la page 3)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*	RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
*	<ul style="list-style-type: none">· 5.1 Moyens d'extinction· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.· 5.3 Conseils aux pompiers· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

*	RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
*	<ul style="list-style-type: none">· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.· 6.4 Référence à d'autres rubriques Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*	RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
*	<ul style="list-style-type: none">· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Bien dépoussiérer. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Stockage: · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière. · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire. · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 19.11.2025

Nom du produit: dicitrate de triplomb

(suite de la page 4)

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 512-26-5 dicitrate de triplomb

VLEP	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ en Pb
------	---

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

- Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- Protection des mains:

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

FR

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 19.11.2025

Nom du produit: dicitrate de triplomb

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales	
· État physique	Solide
· Couleur:	Non déterminé.
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Pas de données disponibles
· Point de fusion/point de congélation:	Pas de données disponibles.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	La substance n'est pas inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Pas de données disponibles
· Supérieure:	Pas de données disponibles
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température de décomposition:	Pas de données disponibles
pH	Non applicable.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau:	Non déterminé.
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas de données disponibles
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Pas de données disponibles
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Solide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Pas de données disponibles
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Masse moléculaire	1.053,85 g/mol
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 19.11.2025

Nom du produit: dicitrate de triplomb

(suite de la page 6)

· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,5 mg/l (ATE)

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction** Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 19.11.2025

Nom du produit: dicitrate de triplomb

(suite de la page 7)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien** la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques	
· 12.1 Toxicité	
· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	
· PBT: Non applicable.	
· vPvB: Non applicable.	
· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.	
· 12.7 Autres effets néfastes	
· Remarque: Très toxique chez les poissons.	
· Autres indications écologiques:	
· Indications générales:	
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant	
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.	
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.	
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.	
Très toxique pour organismes aquatiques.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination	
· 13.1 Méthodes de traitement des déchets	
· Recommandation:	
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.	
· Catalogue européen des déchets	
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë
HP10	Toxique pour la reproduction
HP14	Écotoxique

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 19.11.2025

Nom du produit: dicitrato di piombo

(suite de la page 8)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- ADR, IMDG, IATA

UN2291

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR

UN2291 COMPOSÉ SOLUBLE DU PLOMB, N.S.A.
(dicitrato di piombo), DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT

- IMDG

LEAD COMPOUND, SOLUBLE, N.O.S. (trilead
dicitrato), MARINE POLLUTANT

- IATA

LEAD COMPOUND, SOLUBLE, N.O.S. (trilead
dicitrato)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

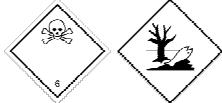
- ADR



- Classe
- Étiquette

6.1 (T5) Matières toxiques.
6.1

- IMDG



- Class
- Label

6.1 Matières toxiques.
6.1

- IATA



- Class
- Label

6.1 Matières toxiques.
6.1

- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA

III

(suite page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 19.11.2025

Nom du produit: dicitrate de triplomb

(suite de la page 9)

· 14.5 Dangers pour l'environnement	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide; Marine Pollutant
· Marine Pollutant:	Oui
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières toxiques.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 60	
· No EMS:	F-A,S-A
· Segregation groups	(SGG7) Heavy metals and their salts (including their organometallic compounds), (SGG9) lead and its compounds
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5 kg
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE**
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise
- Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 30, 63, 72, 75

(suite page 11)

FR



Page : 11/13

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 19.11.2025

Nom du produit: dicitrate de triplomb

(suite de la page 10)

- Réglement (CE) N° 649/2012 Annex I Part 1
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
la substance n'est pas comprise
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
la substance n'est pas comprise
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
la substance n'est pas comprise
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique: Product safety department
- Contact:
Austria Vergiftungsinformationszentrale (VIZ) (+43) 1 406 43 43

Belgium Centre Antipoisons (+32) 070 245 245
Antigifcentrum 070 245 245 (+32)

Bulgaria Национален токсикологичен информационен център
Многопрофилна болница за активно лечение и спешна медицина "Н.И.Пирогов" (+359) 2 9154 233

Croatia Centar za kontrolu otrovanja (+385) 01 2348 342

Cyprus Υπουργείο Εργασίας, Πρόνοιας και Κοινωνικών Ασφαλίσεων
Τμήμα Επιθεώρησης Εργασίας 1401

Czech Republic Toxikologické informační středisko (+420) 224 919 293, +(420) 224 915 402

Denmark Giftlinjen: +45 8212 1212

Estonia Terviseameti mürgistusteabekeskuse 16662, (+372) 7943 794

Finland Myrkytystietokeskus 0800 147 111, 09 471 977

France ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59

(suite page 12)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 19.11.2025

Nom du produit: dicitrate de triplomb

(suite de la page 11)

LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Germany Giftnotruf der Charité, Berlin: 030/19240
Giftinformationszentrum-Nord der Länder Bremen, Hamburg, Niedersachsen und Schleswig-Holstein (GIZ-Nord) :0551/19 240
Informationszentrale gegen Vergiftungen Zentrum für Kinderheilkunde Universitätsklinikum Bonn: 0228/19240
Giftnotruf Erfurt Gemeinsames Giftinformationszentrum der Länder Mecklenburg-Vorpommern, Sachsen, Sachsen-Anhalt und Thüringen: 0361/730 730
Informations- und Beratungszentrum für Vergiftungsfälle Klinik für Kinder- und Jugendmedizin Universitätsklinikum des Saarlandes: 06841/19240
Giftinformationszentrum der Länder Rheinland-Pfalz und Hessen - Klinische Toxikologie - Universitätsmedizin der Johannes Gutenberg-Universität Mainz: 06131/19240
Vergiftungs-Informations-Zentrale Zentrum für Kinder- und Jugendmedizin Universitätsklinikum: 0761/19240
Giftnotruf München Toxikologische Abteilung der II. Med. Klinik und Poliklinik: 089/19240

Great Britain Members of the public seeking specific information on poisons should contact: In England and Wales: NHS 111 - dial 111 In Scotland: NHS 24 - dial 111

Greece Κέντρο Δηλητηριάσεων (+30) 2107793777

Hungary Országos Kémiai Biztonsági Intézet (OKBI) +(36)-80-201-199

Iceland LANDSPITALI - THE NATIONAL UNIVERSITY HOSPITAL Tel. (+354) 543 1000

Ireland National Poisons Information Centre: +353 (1) 809 2166 (8.00 a.m. to 10.00 p.m. 7 days a week)
Healthcare Professionals: +353 (1) 809 2566 (24 hour service)

Italy Istituto Superiore di Sanità (ISS) +390649906140
CAV "Ospedale Pediatrico Bambino Gesù" – Roma Tel. (+39) 06.6859.3726
CAV "Azienda Ospedaliera Università di Foggia" – Foggia Tel. 800.183.459
CAV "Azienda Ospedaliera A. Cardarelli" – Napoli Tel. (+39) 081.545.3333
CAV Policlinico "Umberto I" – Roma Tel. (+39) 06.4997.8000
CAV Policlinico "A. Gemelli" – Roma Tel. (+39) 06.305.4343
CAV Azienda Ospedaliera "Careggi" U.O. Tossicologia Medica – Firenze Tel. (+39) 055.794.7819
CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica – Pavia Tel. (+39) 0382.24.444
CAV Ospedale Niguarda – Milano Tel. (+39) 02.66.1010.29
CAV Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXIII – Bergamo Tel. 800.88.33.00
CAV Centro antiveneni Veneto – Verona Tel. 800.011.858

Latvia Latvijas Vides, ģeoloģijas un meteoroloģijas centrs (+371) 67032600

(suite page 13)

FR



Page : 13/13

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 19.11.2025

Nom du produit: dicitrato de triplomb

(suite de la page 12)

Lithuania Apsinuodijimų informacijos biuras +370 (5) 2362052

Luxembourg Antigifcentrum / Centre antipoisons (+352) 8002 5500

The Netherlands Nationaal Vergiftigingen Informatie +31 (0)88 755 8000

Norway Giftinformasjonen 22 59 13 00

Poland Biuro do spraw Substancji Chemicznych +48 42 2538 400

Portugal Centro de informação antivenenos 800 250 250

Romania Institutul Național de Sănătate Publică +40213183606

Slovakia Národné toxikologické informačné centrum (NTIC) (+421) 2 5477 4166

Slovenia Urad Republike Slovenije za kemikalije +38614006051

Spain Instituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses (INTCF) (+34) 91 562 04 20

Sweden Giftinformationscentralen (+46) 10 456 6700

Switzerland Tox Info Suisse 24-h-Notfallnummer: 145 (aus dem Ausland: +41 44 251 51 51) Auskunft: +41 44 251 66 66

- **Date de la version précédente:** 02.04.2022

- **Numéro de la version précédente:** 5

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA)Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Repr. 1A: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1A

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**